



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

La neige ne fond pas pour tout le monde de la même façon?

Après les épisodes neigeux du 6 et 7 janvier et venteux du 8 janvier, il convenait d'en compenser les conséquences importantes pour tous les agents de la Ville de Nantes et de la Métropole.

C'est pourquoi, la CGT a interpellé la maire présidente le 7 janvier par courrier ainsi que l'élue au Personnel lors du Comité Social territorial du 12 janvier.

- ➔ **La CGT a demandé** que soient reconnus les efforts et l'engagement des agents qui se sont rendus sur leur lieu de travail et ont assuré leurs missions dans des conditions très dégradées, par l'attribution d'une gratification exceptionnelle.
- ➔ **La CGT a demandé** que soient restitués les jours de congé et de RTT imposés aux agents qui n'ont pu se déplacer.
- ➔ **La CGT a demandé** le déplafonnement des compteurs de jour de télétravail pour le mois de janvier .

L'administration a rendu sa réponse aux organisations syndicales le 20 janvier. Elle a accédé aux deux dernières demandes de la CGT. Nous apprécions à sa juste valeur cette décision déjà prise dans de nombreuses collectivités.

Pour autant, aucune reconnaissance pour les agent.e.s qui se sont déplacés et ont permis le maintien du service public, au risque de déplacements dangereux, soumis à une charge de travail souvent plus importante due à l'absence de nombreux collègues, au manque de directives claires et en l'absence physique de l'encadrement...

Traitement inéquitable et inacceptable!

C'est pourquoi, la CGT, persiste et signe en exigeant:

l'attribution d'une gratification exceptionnelle ou d'un temps de repos supplémentaire pour tous les agent.e.s présent.e.s sur leurs lieux de travail les 6 et 7 janvier.

Il en va du respect des efforts accomplis et du principe d'égalité de traitement du personnel.

La CGT appelle tous les agent.e.s à rester attentif.v.es et mobilisé.e.s pour que, quelles que soient les conséquences du dérèglement climatique, (intempéries intenses, fortes chaleurs...) , ils ne soient pas la variable d'ajustement.